

Date d'envoi de la convocation : 25 janvier 2019

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 31 du mois de janvier à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22 M. le Maire, M. Michel BAUER, Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, Mme Anne ESCOLA, Mme Corinne FRITSCH, M. Alexandre DANJEAN, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, Mme Brigitte BILLA, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS, M. Jean-Michel JESUPRET, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 5 M. Steve LOZANO qui a donné procuration à M. Alexandre DANJEAN
Mme Sylvie LAVERGNE qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT
M. Joris MONSEIGNE qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET
Mme Tiphaine RAGUENEL qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS
M. Denis LAGOFUN qui a donné procuration à Mme Lydia LESCOMBE

Mme Catherine DUBOURG est élue secrétaire de séance.



N° DL31012019-12 : Effacement des réseaux aériens avenue des Landes : validation du plan de financement

Rapporteur : Monsieur Philippe WILHELM

Le Conseil Municipal a voté par délibération N°DL22062017-18, le 22 juin 2018, le lancement de l'étude technique relative à l'effacement des réseaux de l'électricité basse tension, d'éclairage public et de téléphonie de l'avenue des Landes. La commune de Lacanau souhaite en effet poursuivre l'effacement des réseaux aériens des entrées et sorties de ville. Compte tenu des linéaires de réseaux à enfouir sur cette voie, le projet a été découpé en deux tranches.

Les montants estimatifs des travaux d'enfouissement du réseaux basse tension de ces deux tranches sont de 70 000 euros hors taxe chacune. Il convient donc, pour respecter la procédure mise en place par le Syndicat intercommunal d'électrification du Médoc (SIEM), et pour bénéficier de sa participation financière, de délibérer sur :

- Le coût d'objectif proposé dans l'étude technique d'ERDF, maître d'ouvrage de l'opération, qui s'élève à 70 000 euros hors taxe pour chacune de ces tranches,
- Le plan de financement par tranche de travaux se décompose comme suit :
 - SIEM : prise en charge de 60 % de l'opération, soit 42 000 euros hors taxe,
 - Ville de Lacanau : prise en charge de 40 % de l'opération, soit 28 000 euros hors taxe

VU l'avis de la commission bâtiments, voirie et réseaux divers en date du 23 janvier 2019,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

ACCEPTTE le coût d'objectif de 70 000 euros HT par tranche de travaux et les plans de financement de ces opérations,

ARTICLE 2

DECIDE les travaux,

ARTICLE 3

DELEGUE la maîtrise d'ouvrage à ERDF,

ARTICLE 4

AUTORISE Monsieur le Maire à verser, sur émission d'un titre de recettes du SIEM, la participation de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

 Le Maire
Laurent PEYRONDET


Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20190206-
DL31012019-12-DE
Date de réception préfecture :
06/02/2019 Page 2 sur 2